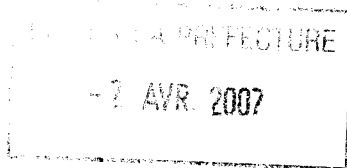


Direction des Opérations
Foncières et Immobilières



ARRETE N° 2007-005 DOF
du - 2 AVR. 2007
PORTANT organisation de l'enquête publique
relative au déclassement d'une parcelle de
terrain provenant du domaine public
départemental sur le ban de la commune de
WINTZENHEIM (RD 417)

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131- 3 à R 131-8 ;

VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;

VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;

VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délibération du Conseil Général en date du 16 mars 2007 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une parcelle de terrain sise sur le ban de la commune de WINTZENHEIM, au droit de la RD 417 ;

VU la décision préfectorale en date du 31 décembre 2006 portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur pour l'année 2007 ;

VU le plan parcellaire indiquant la parcelle de terrain à déclasser et à classer dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM, à une enquête publique tendant au déclassement et au classement dans le domaine privé départemental d'une parcelle de terrain située sur le ban de la commune de WINTZENHEIM au droit de la RD 417.

L'enquête se déroulera du 23 avril 2007 au 7 mai 2007 inclus.

ARTICLE 2 :

Est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur : Monsieur André COUTURIER, Ingénieur des travaux publics en retraite, domicilié 4 rue des saules à 68920 WINTZENHEIM.

Le Commissaire-Enquêteur siègera à la Mairie de WINTZENHEIM, trois jours pendant la durée de l'enquête, soit :

- Le Lundi 23 Avril 2007 de 8 heures à 9 heures
- Le Mercredi 2 mai 2007 de 11 heures à 12 heures
- Le Lundi 7 mai 2007 de 17 heures à 18 heures
-

où il visera toutes les pièces de l'enquête et recevra les déclarations des intéressés sur le projet de déclassement et de classement.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de WINTZENHEIM du 23 avril 2007 au 7 mai 2007 inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil Général - Direction des Opérations Foncières et Immobilières, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 5 :

Avis du présent arrêté sera affiché aux portes de la Mairie de WINTZENHEIM et publié par tout autre procédé en usage dans cette commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire précité et elle est certifiée par lui.

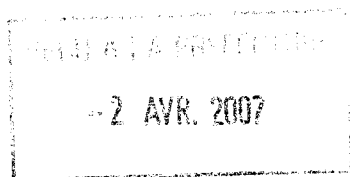
Avis de cet arrêté sera, en outre, inséré en caractères apparents, à la diligence du Département du Haut-Rhin, dans deux journaux publiés dans le Département, huit jours avant l'ouverture de l'enquête.

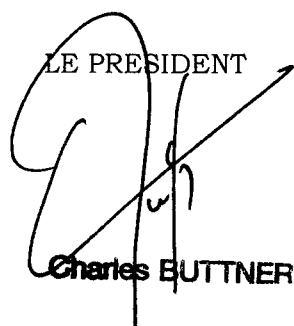
ARTICLE 6 :



Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Maire de la Commune de WINTZENHEIM,
Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le - 2 AVR. 2007



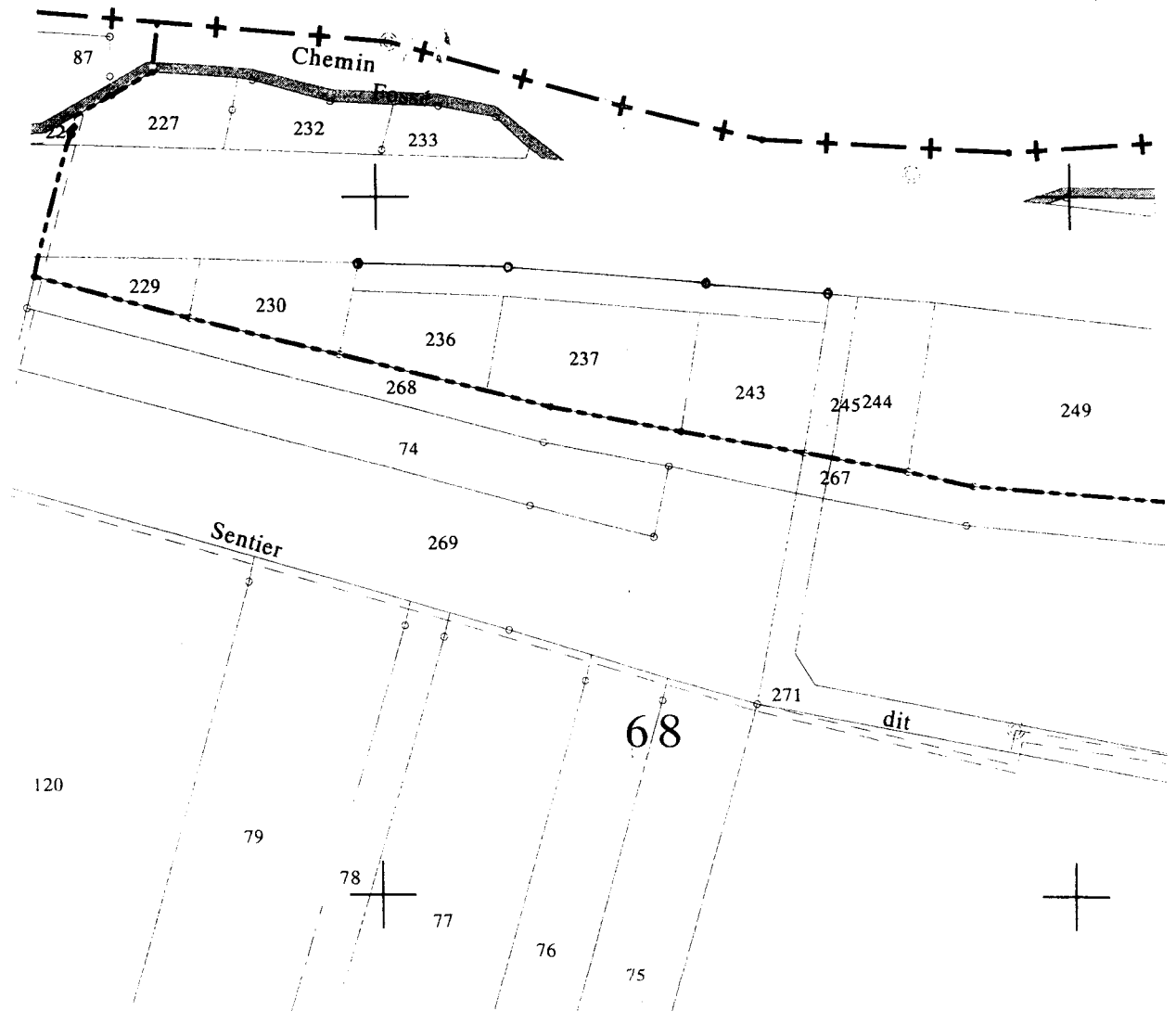
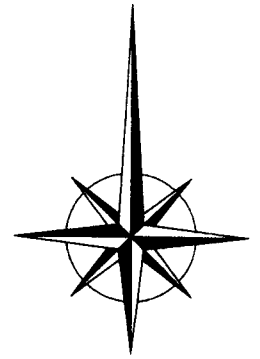
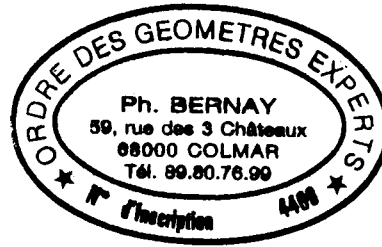
LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet - 2 AVR. 2007
Publication 20 AVR. 2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Yves GRASS


WINTZENHEIM 68920

Section 68

Echelle : 1/1000



L'ABORNEMENT DES NOUVELLES LIMITES EST RECONNU PAR LES PROPRIETAIRES SOUSSIGNES QUI DEMANDENT LA DIVISION DE LEURS IMMEUBLES ET L'INSCRIPTION AU LIVRE FONCIER DES PARCELLES CREEES :

Département du Haut-Rhin



REGI A LA PRÉFECTURE
- 2 AVR. 2007

Yves GRASS